



**Union des Associations de Sauvegarde du  
PLATEAU de SACLAY**  
et des vallées limitrophes

## **Contribution de l'UASPS à l'enquête publique sur le projet de modification de l'échangeur de Corbeville**

Trois parties dans cette contribution:

- validation technique
- impact environnemental
- reconnexion de la rigole de Corbeville

### **1) Validation technique**

- Le scénario choisi est celui qui consomme le plus d'espaces naturels, côté nord de la RN118 (voir schéma du projet superposé à l'échangeur actuel, surface au moins doublée).
- La limitation de vitesse des véhicules (permanentes ou réglées en fonction du trafic) dans les deux sens sur la RN118 (de Vélizy jusqu'à l'A10) permettrait de réduire la longueur des voies de stockage et la pollution atmosphérique.
- Le scénario ne remplace qu'une partie de l'échangeur actuel, la partie au sud de la RN118 n'est pas comprise dans le projet ; il n'y a donc **pas de vue d'ensemble**, ce qui est bizarre dans un projet de circulation. Le raccordement aux voies de circulation vers Moulon n'est pas montré.
- Un soin particulier doit être apporté lors des travaux aux drains des terres agricoles : malgré les avertissements, lors des travaux de l'échangeur du Christ de Saclay un bon nombre ont été endommagés ou détruits.
- Les circulations agricoles sont mal envisagées (car la circulation automobile sera en grande augmentation par rapport à aujourd'hui). Or elles sont indispensables pour la vie économique du plateau mais posent parfois des problèmes (largeur des engins, boues rapportées sur la chaussée, vitesse réduite,...)  
(dans le dossier : page 208 de l'Etude d'impact : Les engins pourront emprunter les nouvelles voiries et le nouvel ouvrage de franchissement. Une circulation agricole située au nord du giratoire sera toutefois modifiée.)
- Le raccordement de la rigole de Corbeville n'est pas envisagé dans ce projet, alors qu'elle est située en plein milieu.

Sur le plan de la validation technique, **le manque de projet complet et fini sur la partie sud de la RN118 invalide ce dossier. La non-prise en compte de la rigole de Corbeville est un manque de sérieux dans ce travail et le rend encore plus incomplet.**

## 2) Impact environnemental

L'emprise du projet est de 9,8 ha sur les terres agricoles et de 1,6 ha sur les espaces boisés.

Il est prévu de compenser financièrement les terres agricoles, car il n'y a **aucune possibilité** de récupérer d'autres terres cultivables dans le secteur.

Il serait inconscient d'utiliser des surfaces agricoles au regard des enjeux actuels de changement climatique et d'effondrement de la biodiversité.

Les espaces boisés de compensation (3,6 ha) sont prévus, dont 1 ha au milieu du giratoire ce qui exclut le peuplement par toute la faune non volante : mammifères, macrofaune du sol (qui décompose les feuilles tombées au sol et le restitue aux arbres sous forme de minéraux – le repeuplement a été estimé dans les cas semblables à au moins une décennie). C'est donc **une zone pauvre sur le plan biodiversité**.

Une grande partie des milieux de compensation (semi-ouverts 4 ha, ouverts 0,9 ha et le reste des espaces boisés 2,6 ha) est située sur des terres agricoles (d'après les plans des aménagements paysagers de Michel Desvignes page 235 de l'Étude d'impact, par exemple).

Cette conception de la compensation est une « arnaque » au point de vue des espaces naturels : **on ne compense pas la destruction d'un espace naturel en détruisant un autre espace naturel ! Sur le plan des espaces naturels, le gain est franchement négatif.**

Rappelons que pour minimiser les impacts, les règles sont : **éviter, réduire, compenser (ERC)**. Rien n'a été évité. La réduction est peu visible puisque c'est le scénario le plus impactant qui a été choisi. Reste la compensation, telle que vue ci-dessus.

Il n'est pas admissible qu'un seul m<sup>2</sup> de la ZPNAF soit impacté par le projet, même de façon dite provisoire.

**Nous demandons que la surface du projet soit revue à la baisse.**

## 3) Rigole de Corbeville : reconnexion ?

On a pris conscience de la complexité de corriger les graves erreurs commises lors de la réalisation de voies nouvelles de circulation de grand gabarit il y a quelques dizaines d'années (notamment la F18, devenue RN118) sur un plateau équipé d'un réseau performant de drainage et de conduite des eaux de ruissellement.

Depuis des décennies, les associations réclament le raccordement de la rigole de Corbeville détruit lors de la construction de la RN118. Le SYB, syndicat gérant les étangs et rigoles du plateau, travaille également dans ce sens. Mais, ici, aucune solution n'est envisagée ....

Il faut profiter de la construction d'un pont plus large que le pont actuel, qui sera détruit, pour refaire la connexion de la rigole de Corbeville.

Nécessité d'un écoulement gravitaire : les relevés altimétriques montrent que c'est possible. Quelles mesures sont imposées au concepteur des ouvrages de franchissement ?

Promesses et textes désordonnés ou contradictoires : est-ce dû à l'ancienneté des textes de la demande d'enquête publique (EP) qui datent de plus d'un an, et pour certains des projets d'accueil des installations pour l'Exposition universelle ?

demande d'ouverture d'EP par l'EPAPS :	29 mars 2018
dépôt du dossier de demande d'EP à la sous-préfecture :	avril 2018
ouverture de l'EP :	arrêté du 19 mars 2019

Ci-dessous quelques exemples de ces désordres tirés des composantes du dossier:

**Document 3** Compte rendu de la réunion du 5 février 2019 à la sous-préfecture de Palaiseau : examen conjoint relatif à la mise en compatibilité des PLU d'Orsay et Saclay

*extrait p4*

La commune de Saclay demande ce qu'il sera de la rigole de Corbeville à savoir si elle sera souterraine.

L'EPAPS explique qu'aujourd'hui la RN 118 coupe la rigole en deux et que les associations pour la la protection de l'environnement lui ont demandé d'étudier la reconnexion pour une irrigation gravitaire. Le projet prévoit le rétablissement des écoulements naturels en utilisant un ouvrage pour le franchissement de la RN 118 par la rigole de Corbeville.

**Document 6 pièce B** page 8/17 : les plans montrent en vue de dessus un projet de l'ouvrage de franchissement avec une indication « de la réouverture possible de la rigole », ... mais rien de précis là et ailleurs dans le dossier ! La flèche désigne plutôt un bassin au voisinage de l'entrée nord est du pont, peut-être utile pour gérer le débit dans une canalisation de diamètre modeste, rien à l'ouest indiquant un possible tracé de raccordement vers la partie ouest de la rigole.

**Document 6 pièce B caractéristique des ouvrages ....**

*extrait P 14/17*

Rétablissement des écoulements naturels : Le rétablissement de la continuité de la rigole de Corbeville, inclus dans le programme de restauration des rigoles du SYB, n'est pas intégré au projet de réaménagement de l'échangeur de Corbeville. L'étude de plusieurs scénarios a en effet montré que les contraintes topographiques ne permettaient pas de rétablir la continuité hydraulique par une liaison gravitaire directe du fait de la présence de la RN 118. La connexion par l'ouvrage et la prise en compte de celle-ci dans la conception de l'ouvrage sont en cours d'étude. Les procédures liées à ce projet, plus général et indépendant du projet d'aménagement de l'échangeur de Corbeville, seront traitées spécifiquement.

« le rétablissement de la continuité de la rigole de Corbeville... n'est pas intégré au projet .... Prise en compte dans l'étude de l'ouvrage en cours ... (OÙ ? QUAND ?)

**Document 7 pièce C- ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

*extrait p 11/47*

La zone d'étude est traversée par la Rigole de Corbeville qui passe au niveau de l'échangeur. Elle est interrompue au droit de la RN118. Un projet de reconnexion de la Rigole est à l'étude (**hors projet d'échangeur**).

## QUESTIONS :

- A plusieurs endroits, il est indiqué que le raccordement de la rigole de Corbeville ne fait pas partie des travaux envisagés, et qu'il sera étudié ultérieurement. D'où le risque que les plans d'exécution à établir sur les bases du projet présenté **ne tiennent pas compte** de ce sujet, et qu'ensuite on oppose « Ah oui, on a oublié mais ce n'est plus possible techniquement maintenant ! »
- Les éléments du dossier présentés ont des dates de réalisation diverses : qui dit vrai ?
- La pression ayant augmenté depuis 1 an : quel est le document à prendre en compte ?
- Quel est le programme du SYB, en charge des rigoles ?
- Demande de communication du dossier technique, en particulier les relevés altimétriques et topographiques, les plans cotés d'ensemble et en coupe des ouvrages de franchissement.
- Dénonciation d'un (potentiel) scandale : « on voulait bien...mais maintenant il est trop tard »!
- L'EPAPS a présenté lors de sa réunion du 11 avril 2019 un projet de reconnexion de la rigole de Corbeville par écoulement gravitaire, parallèle aux chemins de circulations douces. L'Enquête Publique ne fait pas état de ce projet qui est indispensable à une bonne gestion de l'eau du plateau. **Nous demandons que le projet présenté le 11 avril soit inclus dans la modification de l'échangeur.**

## Annexe : présentation de l'UASPS

Dans les années 1980, l'État demanda aux communes du plateau de Saclay de se regrouper et de proposer un projet d'aménagement. C'est ainsi qu'a été créée le Syndicat intercommunal du plateau de Saclay, devenu en 1995 District intercommunal. Il a ensuite donné naissance à l'intercommunalité du plateau de Saclay : la CAPS.

Les associations de protection du cadre de vie et de l'environnement de ces communes ont décidé de former entre elles une union destinée à défendre conjointement l'environnement dans tous ses aspects, aux plans notamment de l'urbanisme, du patrimoine naturel et architectural, ainsi que de la qualité de la vie – sur toute l'étendue du territoire du plateau de Saclay (de Palaiseau à Guyancourt) et des vallées limitrophes.

Cette union, créée le 13 mai 1988, a pris le nom de :

*« Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay et des vallées limitrophes »*

Elle regroupe actuellement 19 associations et est :

- membre du conseil d'administration de l'union régionale FNE Île-de-France, elle-même affiliée à la fédération nationale France Nature Environnement (FNE),
- membre de COLOS (Collectif OIN Saclay).

En outre, l'UASPS est en contact permanent avec les associations de l'Essonne regroupées au sein d'Essonne Nature Environnement (ENE) et des différents collectifs et associations de défense de l'environnement des Yvelines.

L'UASPS a été agréée en 2012, puis en 2017, sur le plan régional.

### **Ses principales actions**

Suivi de tous les projets d'aménagement sur le plateau de Saclay impactant son patrimoine, son environnement et sa nature :

- schéma directeur du plateau de Saclay 1992, qu'elle a fait annuler en 2001,
- schéma directeur du plateau de Saclay de 1999,
- le projet de centre d'envergure européenne (33 communes)
- l'OIN Paris-Saclay (49 communes),
- la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France,
- l'élaboration de la zone
- le CDT du cluster-campus scientifique et technologique projeté sur le plateau de Saclay,
- le projet de métro sur le plateau de Saclay (Ligne 18 du Grand Paris Express).

### **Associations membres**

Les associations constituant l'UASPS sont les suivantes (associations agréées soulignées) :

**ABON** (Association Bures-Orsay-Nature), **ACROS DES Loges** (Association contre la rocade, pour la défense de l'Environnement et la sauvegarde des Loges), **ADER** (Association des étangs et rigoles du plateau de Saclay), **ADEVE** (Association de l'Environnement de Défense des Espaces Verts d'Igny), **ADEVY** (Association de défense de l'environnement Vatonne-Yvette), **ADVMC** (Association de Défense de la Vallée de la Mérantaise et de l'Environnement de Châteaufort), **APESA** (Association pour la préservation des espaces naturels et de l'environnement de Saint-Aubin), **ARDY** (Association des riverains de l'Yvette), **ASEOR** (Association pour la sauvegarde d'Orsay), **ASES** (Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Saclay), **Gif Environnement**, **GRAAL** (Groupe de Réflexion d'Action et d'Animation de Lozère), **UGAPE** (Union Giffoise des Associations de Protection de l'Environnement) [regroupant : **AHOC** (Association des habitants du quartier de Couprière), **Association du quartier des Coudraies**, **Association de défense des Près Mouchards** et **Gif Environnement**], **VAB** (Vivre à Bures), **VIVA** (Vivre à Vauhallan) et **VYF** (Association des riverains du Vaularon, Yvette, Frileuse de Bures sur Yvette).